

Association de bienfaisance

Siège social et bureau de gestion :

Chez M. MASDUPUY Gérard (vice-président)
Le Val fleuri, 2, avenue Lamartine
06600 ANTIBES
Portable : 06 03 68 78 64
(En France, du mois 07 à 12 et au VN, du mois 01 à 06)
Courriel : gmas52@lesamisdenhatrang.org

Adresse du bureau au Viêt-Nam :

Ainsi que celle du président - fondateur et ...
... responsable : M. BOULANGER René

420, Lương Đình Của
nhà có đề chữ "Làng Sông"
Xã Vĩnh Ngọc
TP Nha Trang (Viet Nam)

Tél : +(84) 09 93 58 52 87

Messagerie : bouren@lesamisdenhatrang.org
Site web : <http://www.lesamisdenhatrang.org>

*En partenariat officiel avec
l'UNION des Organisations d'Amitié
de la province de Khanh Hoa*

Association française - loi 1901 -
Enregistrée en s/s préfecture de Grasse
sous le numéro W341000490

Licence des activités au Viet Nam :
Délivrée par le
Ministère des Affaires Etrangères
n° 33/BNG-HĐ

L'association
« Les Amis de Nha Trang »

présente
quelques particularités :

**L'association est et restera
de taille humaine :**

1) Les responsables se sont engagés à
n'accepter que le nombre d'enfants dont ils
sont capables de s'occuper sérieusement.

Les résultats scolaires sont suivis
régulièrement.

Une réflexion sur l'orientation est proposée
dès la fin de la 9^{ème} (dernière année de
collège)

Les enfants trop faibles pour la poursuite des
études sont incités à choisir une formation
professionnelle.

2) Les responsables distribuent eux-mêmes
les fonds qui leur ont été confiés.

3) 100% de l'argent des parrainages est
attribué aux enfants correspondants.
Ce qui n'est pas distribué en cours d'année est
préservé sur un compte épargne jusqu'à la fin
des études ou de la formation.
Les comptes individuels sont communiqués
sur simple demande de la part des donateurs.

3 façons de participer à cette action
(détails au verso)

Les Amis de Nha Trang



**L'action de l'association est fondée sur le
principe du parrainage de jeunes enfants et
d'adolescents afin de les aider à réussir leur
parcours scolaire classique ou professionnel.**



Les entretiens sont individuels.
Chaque enfant présente son carnet de notes et
reçoit félicitations ou encouragements

Le « Parrainage »

- Les engagements s'inscrivent dans la durée -

Les adhérents qui acceptent de subventionner un ou plusieurs enfants, s'engagent à tout faire pour maintenir leur nom sur le(s) parrainage(s). Ils acceptent de financer la scolarité complète ou la formation professionnelle de leur(s) protégé(s) mais ils peuvent également se faire aider en organisant un co-parrainage

Le rôle de parrain ou de marraine d'études est souhaité : affectif et effectif

Le montant des parrainages est destiné, individuellement, au seul bénéficiaire des enfants correspondants

L'argent nécessaire pour l'année scolaire est habituellement distribué en 3 étapes en échange des résultats scolaires.

Le solde est préservé sur un compte-épargne. L'épargne individualisée reste à la disposition du bénéficiaire jusqu'à la fin de ses études ou de sa formation.

Les comptes individuels sont communiqués sur simple demande.

Les versements ou virements

doivent être adressés à : 

Le « Fonds de roulement »

Est également réservé intégralement aux enfants inscrits chez « Les Amis de Nha Trang »

Il est constitué grâce à diverses sources :

- Suppléments aux montants des parrainages lorsque précisés par les donateurs
- Recettes de manifestations directes
- % de recettes de manifestations indirectes
- Intérêts générés par les comptes-épargne des enfants ainsi que tous placements confondus.
- Dons occasionnels ou réguliers

Le « Fonds de roulement » est affecté :

- aux « urgences » en attente de parrainage
- aux enfants dont le parrainage a été interrompu
- aux étudiants en fin de parcours pour lesquels il n'est pas possible de trouver un « sponsor ».

Différence par rapport aux parrainages :

La totalité des sommes collectées est également attribuée aux enfants.

Le solde éventuel de fin d'année est reporté à l'année suivante.

Association « Les Amis de Nha Trang »
Crédit Agricole du Midi
Agence de PÉZENAS (F-34120)
RIB : 13506 10000 35991330000 95
IBAN FR76 1350 6100 0035 99133000 9
BIC :AGRIFRPP835

Le « Fonds de fonctionnement »

Il s'agit de financer des éléments tels que :

- Le loyer et les charges du bureau d'accueil
- Le matériel de bureau et les consommables
- Les déplacements locaux et frais divers

Il est alimenté par :

- Quelques rares dons d'entreprises ou de particuliers et surtout, les fonds propres des responsables de l'association.

Une quote-part des enfants ? **Non... !**

- Pour la « communication », nous profitons largement des avantages de l'Internet.

Nous remercions les généreux donateurs qui nous aident à alléger les charges et aussi améliorer la structure d'accueil des enfants
(Pensez à demander le reçu fiscal)

Vous trouverez de nombreux renseignements et détails sur notre site Internet

www.lesamisdenhatrang.org

Mais n'hésitez pas à nous contacter.
Nous vous remercions de vos avis et critiques

Les donateurs recevront un reçu totalisant les dons de l'année civile écoulée.